



La forêt, pour construire le Québec de demain

**Avis de la Chaire de Recherche
sur la Forêt Habitée sur le
Livre Vert ministériel**

SAYABEC, 10 mars 2008





La CRFH salue le projet de réforme du régime forestier

- Nous y décelons des ***idées porteuses***, rattachées à des ***principes clés*** qui permettront, une fois appliqués, d'atteindre réellement un aménagement forestier durable;
- Nous espérons que le ministère aura les ***coudées franches*** afin de libérer assez de marge de manoeuvre pour ***effectuer les changements***
- Belle opportunité d'innovation pour ***démontrer la créativité et le leadership des milieux régionaux***.



Les 5 objectifs majeurs



1. « Doter le Québec forestier d'une véritable stratégie de développement industriel et d'une culture du bois" ..., ***de l'arbre et de la forêt*** ».

• ***Restaurer le programme d'éducation à l'environnement par le MRNF***

→ Contribuer à la ***valorisation*** du secteur forestier

Inciter des jeunes à choisir une ***carrière*** ***reliée à la forêt.***



Les 5 objectifs majeurs



2. « Bâtir le patrimoine forestier du Québec, dans un contexte de **gestion intégrée des ressources** et de **développement durable** ».

- **Patrimoine forestier** : multiples bénéfices de la forêt (environnementaux, sociaux et économiques);
- L'accroissement du rendement ligneux **ne peut à lui seul** à bâtir ce patrimoine (voir p. 22).



Les 5 objectifs majeurs



5. « S'assurer que la gestion forestière s'inscrit dans la réalité des **changements climatiques** ».

Mitigation

Les jeunes forêts séquestrent davantage de carbone que les vieilles

- **Optimiser le rôle de puits de C de la forêt en accélérant la remise en production, oui, mais en maintenant le réservoir de C des sols**

Utilisation du bois dans le patrimoine bâti

- **Mesure valable de stockage de carbone**



Les 5 objectifs majeurs



5. « S'assurer que la gestion forestière s'inscrit dans la réalité des **changements climatiques** ».

Adaptation

Horizon temporel du **GIEC** ~ *révolution forestière*

- **Gérer l'incertitude**
 - Stratégies sylvicoles qui augmentent l'adaptabilité des écosystèmes forestiers vis-à-vis des changements climatiques.
- **Favoriser la diversité** de la composition forestière

Orientation 1: Zoner le territoire forestier

Jaouen, I., Lavoie, L., Sirois, L. "Première approximation d'un zonage du territoire forestier publique au BSL" : CRFH, printemps 2008



Matériau pour discussion entre utilisateurs

Aires protégées: **8%**

Aménagement écosystémique: **70%**

Sylviculture intensive: **30%**



Zonage forestier et aires protégées



Notre proposition:

Consolider le réseau de refuges forestiers avec l'ajout :

- des *aires de pratiques adaptées*,
- des *îlots de vieillissement*

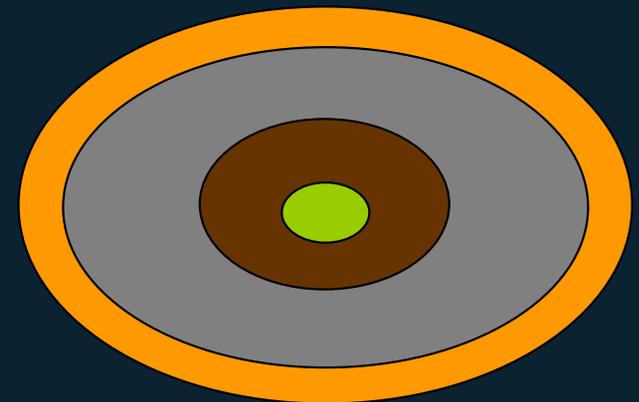
et la *restauration des forêts irrégulières-inéquiennes*.

OPMVMF

les refuges (2 %),

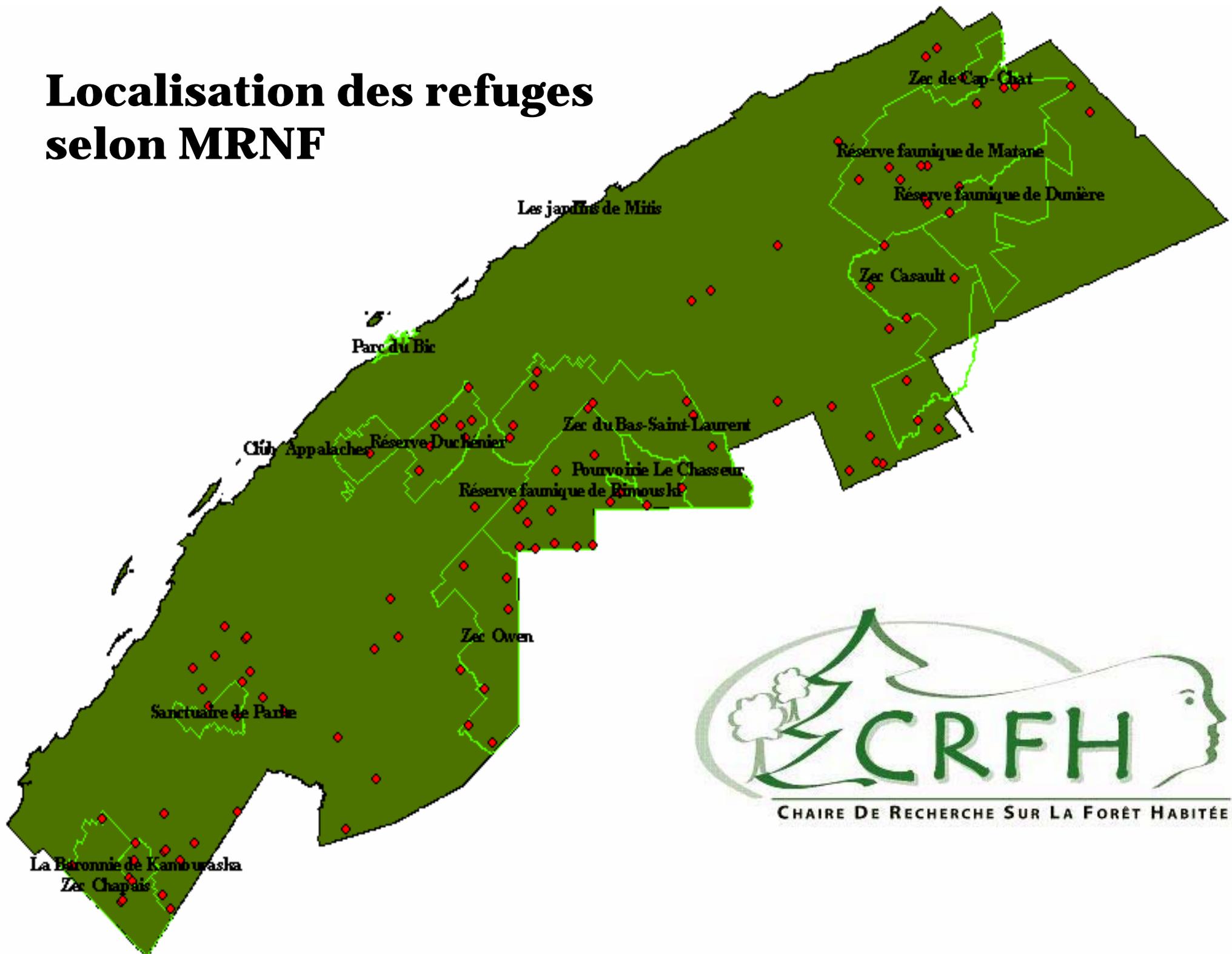
les îlots de vieillissement

les aires de pratiques adaptées



Et y associer une **bordure supplémentaire** de forêt
= **aménagement inéquienne**.

Localisation des refuges selon MRNF



Zonage forestier et sylviculture intensive



Notre proposition:

- **Priorité** aux sites déjà sous aménagement intensif (plantations)
- Tirer profit de la **forêt privée**
- Favoriser la **production sylvicole** en **milieu agricole**

Longueur (km) des cours d'eau en milieu agricole par MRC

Kamouraska	1072
Rivière-du-Loup	758
Témiscouata	282
Basques	550
Rimouski-Neigette	740
La Mitis	887
Matapédia	330
Matane	284
<hr/>	
Total	4903

Autant de km de **bandes riveraines** à restaurer où les **essences nobles** poussent 2x plus vite qu'en milieu forestier (CEPAF)

Zonage forestier et aménagement écosystémique



Idée majeure, car implique une grande diversification de notre coffre d'outils sylvicoles

Plusieurs études achevées et d'autres en cours (CRFH)



Lignes directrices applicables dès maintenant aux forêts résineuses de l'Est du Québec

Exemple:

- Rebâtir la structure inéquienne-irrégulière;
- Restaurer les conditions qui permettent la co-existence d'espèces à grande longévité (ex.: EPB, PIB, THO) dans une matrice dominée par le sapin.

Des divergences de vues persistent...

Définitions d'aménagement écosystémique



« Approche d'aménagement par objectifs, sous-tendue par des politiques, des protocoles et des pratiques qui sont maintenues adaptables par le suivi et la recherche sur les interactions écologiques et les processus nécessaires au maintien de la composition de la structure et des fonctions de l'écosystème ».

- (ESA 1996)

« Un concept d'aménagement forestier ayant comme objectif de satisfaire un ensemble de valeurs et de besoins humains en s'appuyant sur les processus et les fonctions de l'écosystème et en maintenant son intégrité ».

- (Rapport Coulombe 2004)

« L'aménagement écosystémique vise, par une approche écologique appliquée à l'aménagement forestier, à assurer le maintien de la biodiversité et de la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers tout en répondant à des besoins socio-économiques dans le respect des valeurs sociales liées au milieu forestier ».

- (Équipe d'analyse MRNF, recommandation 4.1 du rapport Coulombe 2005)

L'application de l'A.É. dans les différentes régions



Vise à répondre à **5 familles d'enjeux**

- Vieilles forêts
- Bois mort (gros débris ligneux)
- Composition
- Structure interne (âge, taille)
- Organisation spatiale (paysage)

Prochaine étape :

→ identifier des cibles d'A.É. opérationnelles dans chaque région.

Au BSL, la **CRFH** détient des **résultats** qui peuvent contribuer à l'**élaboration des cibles** et des **paramètres opérationnels**.



**La proposition
ministérielle**



**Nous enjoins à adopter
*une approche adaptative***

**La CRFH accompagnera la mise en œuvre
de la réforme du régime forestier**



**Développement *d'une expertise régionale,
concertée*, pour le *bénéfice* à moyen-long
terme *de la foresterie et de la forêt.***